

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

14 septembre 2020

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **14 septembre 2020 à 19 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Sont présents : M. Luc Brisebois, maire
M. Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
Mme Mélanie Matte, conseillère du district 2
M. François Marcoux, conseiller du district 3
M. Danny Stewart, conseiller du district 4
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
M. Pierre Labonté, conseiller du district 7
Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

À distance : Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Étaient également présents : la greffière adjointe, la directrice générale, le directeur du Service de police, le directeur par intérim du Service des communications et des relations publiques, le directeur du Service de l'environnement et du développement durable et l'assistante-greffière substitut, et à distance : le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics et le directeur du Service du développement économique.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. Séance ordinaire du 10 août 2020
4. RÉGLEMENT (aucun sujet)
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées
 - 6.2. Signature de la lettre d'entente 2020-07-CSN - règlement des griefs 2018-003, 2018-004, 2019-005 et 2020-02
 - 6.3. Affectation intérimaire - Service des ressources humaines
7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Liste des comptes à payer
 - 7.2. Ordonnance de vente pour taxes et mandat
8. URBANISME (aucun sujet)
9. TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1. Fourniture et transport de pierre abrasive 2020-2021 - contrat
 - 9.2. Fourniture et transport d'abrasifs AB-10 - saison hivernale 2020-2021 - contrat
 - 9.3. Parc Daniel-Lauzon - fourniture et installation d'une bande de patinoire extérieure - contrat
 - 9.4. Abri à sel - autorisation de dépense
 - 9.5. Balayage de rues - autorisation de dépense
 - 9.6. Transport Adapté et Collectif des Laurentides (TACL) - demande de révision du circuit pour l'année 2021
 - 9.7. Location d'un tracteur pour l'entretien des trottoirs - autorisation de dépense
10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)
11. CULTURE ET LOISIRS

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

14 septembre 2020

- 11.1. Autorisation d'événements
- 11.2. Demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications
- 11.3. Modification de la résolution d'autorisation d'événement - Défi 808 Bonneville
- 11.4. Entretien, traçage et damage des pistes et sentiers de ski de fond et marche hivernale - contrat
- 12. POLICE (aucun sujet)
- 13. INCENDIE (aucun sujet)
- 14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun sujet)
- 15. RAPPORT (aucun sujet)
- 16. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE (aucune)
- 17. AFFAIRES NOUVELLES (aucune)
- 18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 20. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de la greffière adjointe et de fonctionnaires municipaux; il est 19 h.

CA20 09 164

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. PROCÈS-VERBAL

CA20 09 165

3.1. Séance ordinaire du 10 août 2020

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 10 août 2020, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÈGLEMENT (aucun sujet)

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

14 septembre 2020

5. ADMINISTRATION

**Dépôt CA20 09
(5.1)**

5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

6. RESSOURCES HUMAINES

CA20 09 166

6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions de la convention collective intervenue avec le syndicat concerné;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant et une preuve de réussite des examens prévus dans le cadre du *Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence* pour un employé du MIP;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil et autorise l'embauche des personnes suivantes pour les besoins du Service de la culture et des loisirs, soit :

Demande	Nom de la personne engagée	Statut	Fonction	Date d'embauche	Durée
2020-47	Madame Marie-Soleil Vandal	Temporaire	Commis culture et loisirs	15 septembre 2020	16 semaines
2020-47	Madame Nathalie Côté	Temporaire	Commis culture et loisirs	15 septembre 2020	sur appel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 09 167

6.2. Signature de la lettre d'entente 2020-07-CSN - règlement des griefs 2018-003, 2018-004, 2019-005 et 2020-02

CONSIDÉRANT que la présente entente dispose des griefs n° 2018-003, 2018-004, 2019-005 et 2020-02 concernant des litiges relatifs aux modalités de l'article

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

14 septembre 2020

17 de la convention collective qui traite notamment des délais d'affichage de postes;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2020-07-CSN avec syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 09 168

6.3. Affectation intérimaire - Service des ressources humaines

CONSIDÉRANT la vacance du poste de directeur des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la réorganisation et les besoins du Service des ressources humaines jusqu'à ce que le poste soit pourvu;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique portant sur la rémunération d'intérim des cadres;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE monsieur Stéphane Corbeil soit affecté à la fonction de directeur, Service des ressources humaines à titre intérimaire et qu'une rémunération lui soit versée pour l'ensemble des tâches et des responsabilités majeures attribuables à la fonction qui se traduit par une augmentation salariale temporaire de dix pour cent (10 %) de son salaire;

D'accorder une prime de 5 % aux conseillers en ressources humaines affectées par cette nomination temporaire à savoir, mesdames Carole Alarie et Julie Lapointe;

Le tout rétroactivement au 31 août 2020, et ce, jusqu'à ce que le poste soit pourvu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

7. GESTION FINANCIÈRE

CA20 09 169

7.1. Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2020 au montant de 407 507,92 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 09 170

7.2. Ordonnance de vente pour taxes et mandat

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées en 2018 n'ont pas été payées, en tout ou en partie, tel que déposé par le trésorier;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de vendre ces immeubles à l'enchère publique conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et de s'assurer que les montants de taxes dues et les frais encourus par la Ville lors de la vente pour défaut de paiement des taxes soient

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

14 septembre 2020

recouvrés;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE conformément aux dispositions de l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, il soit ordonné à la greffière ou à la greffière adjointe de vendre à l'enchère publique, le 18 novembre 2020, à 10 heures, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite, les immeubles décrits dans l'état des immeubles joint en annexe;

QUE conformément aux dispositions de l'article 517 de la *Loi sur les cités et villes*, la part des frais encourus pour la vente en proportion du montant de la dette soit prélevé sur chacun des immeubles mis en vente, notamment les frais encourus pour la publication des avis publics dans les journaux, les envois postaux, les frais de recherche et d'enquête;

QUE conformément aux dispositions de l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire ou le trésorier soient autorisés à enchérir et acquérir, pour et au nom de la Ville, les immeubles mis en vente le 18 novembre 2020;

QUE conformément aux dispositions des articles 525 et 526 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière ou la greffière adjointe soient autorisées à consentir au nom de la Ville un acte de vente devant notaire à l'adjudicataire, lequel devant prendre à sa charge tous les frais et honoraires professionnels qui y sont rattachés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. URBANISME (aucun sujet)

9. TRAVAUX PUBLICS

CA20 09 171

9.1. Fourniture et transport de pierre abrasive 2020-2021 - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville doit procéder à l'achat de pierre abrasive pour l'entretien hivernal des rues et trottoirs et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
9328-5799 Québec inc. (Carrière Miller 2015)	54 300 \$
Excavation R.B. Gauthier inc.	55 800 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à 9328-5799 Québec inc. faisant affaire sous le nom de Carrière Miller 2015, le contrat pour la fourniture et le transport d'environ 3 000 tonnes de pierre abrasive, au montant de 54 300 \$, incluant redevance, taxes en sus (poste budgétaire 02-330-00-621), soit un prix unitaire de 17,50 \$/tonne, redevance et taxes en sus, le tout conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2020-40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

14 septembre 2020

CA20 09 172

9.2. Fourniture et transport d'abrasifs AB-10 - saison hivernale 2020-2021 - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant doit procéder à l'achat d'abrasifs AB-10 pour l'entretien hivernal des rues et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
9328-5799 Québec inc. (Carrière Miller 2015)	120 720 \$
Excavation R.B. Gauthier inc.	144 800 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à 9328-5799 Québec inc. faisant affaire sous le nom de Carrière Miller 2015, le contrat pour la fourniture et le transport d'environ 8 000 tonnes d'abrasifs AB-10, au montant de 120 720 \$, incluant redevance, taxes en sus (poste budgétaire 02-330-00-622), soit un prix unitaire de 14,49 \$/tonne, redevance et taxes en sus, le tout conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2020-41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 09 173

9.3. Parc Daniel-Lauzon - fourniture et installation d'une bande de patinoire extérieure - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant désire procéder à l'achat et l'installation d'une bande pour la patinoire extérieure au parc Daniel-Lauzon et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Les Installations Sportives Agora inc.	46 995,00 \$
Omni-Tech Sports (9274-7435 Québec inc.)	47 293,23 \$
Permafib inc.	49 310,45 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'accepter la soumission de Les Installations Sportives Agora inc., au montant de 46 995 \$, taxes en sus, (projet 2020-74), (remboursable par le règlement d'emprunt (2019)-A-68) pour la fourniture et l'installation d'une bande de patinoire extérieure au parc Daniel-Lauzon, le tout conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2020-21-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA20 09 174

9.4. Abri à sel - autorisation de dépense

CONSIDÉRANT que l'abri à sel situé au garage municipal du secteur Centre-ville doit être reconstruit à neuf;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

14 septembre 2020

de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'accorder un budget de 60 000 \$, taxes en sus (projet 2020-77), payable par les excédents de fonctionnement non affectés de la Ville (89,84 %) et de l'Agglomération (10,16 %), pour effectuer les travaux de remplacement de l'abri à sel, incluant des travaux d'asphaltage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 09 175 9.5. Balayage de rues - autorisation de dépense

CONSIDÉRANT que les travaux de balayage de rues ont engendrés des coûts supérieurs au montant prévu à cet effet au budget 2020;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'accorder un budget supplémentaire de 25 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-00-516), payable par les excédents de fonctionnement non affectés de la Ville (91,51 %) et de l'Agglomération (8,49 %) pour effectuer les travaux de balayage de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 09 176 9.6. Transport Adapté et Collectif des Laurentides (TACL) - demande de révision du circuit pour l'année 2021

CONSIDÉRANT que le trajet actuel des autobus de Transport Adapté et Collectif des Laurentides (TACL) empruntent fréquemment et quotidiennement les rues Mercier et Lafleur, qui sont situées dans un secteur résidentiel;

CONSIDÉRANT que la circulation des autobus engendre du bruit et constitue un irritant constant pour les résidents de ce secteur;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de demander à Transport Adapté et Collectif des Laurentides (TACL) de considérer, lors de leur préparation budgétaire 2021, la révision du circuit et de l'horaire de leurs autobus afin que ceux-ci empruntent préférentiellement le même trajet que celui des autobus du Service de transport en commun de la Ville de Mont-Tremblant et ainsi éviter qu'ils circulent sur les rues Mercier et Lafleur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA20 09 177 9.7. Location d'un tracteur pour l'entretien des trottoirs - autorisation de dépense

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'accorder un budget de 20 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-330-00-516), payable par les excédents de fonctionnement non affectés de la Ville à 89,84 % et de l'Agglomération à 10,16 %, pour la location d'un tracteur Multihog pour une période de 4 mois afin d'entretenir les trottoirs dans le secteur du Village et de Station Mont Tremblant pendant la saison hivernale 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

14 septembre 2020

10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)

11. CULTURE ET LOISIRS

CA20 09 178

11.1. Autorisation d'événements

CONSIDÉRANT qu'en raison des impacts liés à la tenue d'événements spéciaux, l'autorisation du conseil est requise afin de se conformer aux dispositions du *Règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement*, notamment quant à l'obstruction de la circulation et à la sollicitation ou la vente ainsi qu'aux dispositions du *Règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant*,

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser les événements suivants :

Événement	Organisme/Requérant	Date(s)	Lieu
Les poules qui roulent	Club de vélo Mont-Tremblant	19-20 septembre	Domaine Saint-Bernard
Amenez un enfant faire du vélo	Club de vélo Mont-Tremblant	3 octobre	Domaine Saint-Bernard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 09 179

11.2. Demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications effectue un appel de projets de développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes pour l'année 2020-2021;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser le coordonnateur du Service de la culture et des loisirs à signer tous les documents afférents à cette demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'appel de projets de développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes pour l'année 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA20 09 180

11.3. Modification de la résolution d'autorisation d'événement - Défi 808 Bonneville

CONSIDÉRANT que la fermeture du chemin des Voyageurs entre les chemins au Pied-de-la-Montagne et Curé-Deslauriers pour une période de trois heures pour le départ lors de la tenue du Défi 808 Bonneville a été autorisée par la résolution CA20 07 144;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une fermeture au retour également;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de modifier la résolution CA20 07 144 en autorisant la fermeture du chemin des Voyageurs entre les chemins au Pied-de-la-Montagne et Curé-Deslauriers pour une période de trois heures, soit de 13 h 30 à 16 h 30, lors du retour des cyclistes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

14 septembre 2020

CA20 09 181

11.4. Entretien, traçage et damage des pistes et sentiers de ski de fond et marche hivernale - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'entretien, au traçage et au damage des pistes et sentiers de ski de fond et de marche hivernale et que le Service de la culture et des loisirs a procédé à un appel d'offres public dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
7500114 Canada inc.	745 000,00 \$
La Fiducie du Domaine Saint-Bernard	non conforme
Centre de ski de fond Mont-Tremblant / St-Jovite inc.	non conforme

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux postes budgétaires 02-701-52-498 et 02-701-51-419, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à 7500114 Canada inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'entretien, le traçage et le damage des pistes et sentiers de ski de fond et de marche hivernale, au montant de 745 000 \$, taxes applicables en sus, pour 3 ans avec option de renouvellement conformément à l'appel d'offres 2020-CL03. Les montants sont répartis comme suit :

- 15 novembre 2020 au 30 avril 2021 : 149 000 \$;
- 15 novembre 2021 au 30 avril 2022 : 149 000 \$;
- 15 novembre 2022 au 30 avril 2023 : 149 000 \$;

option de renouvellement pour deux périodes additionnelles d'une année chacune comme suit :

- 15 novembre 2023 au 30 avril 2024 : 149 000 \$;
- 15 novembre 2024 au 30 avril 2025 : 149 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. POLICE (aucun sujet)

13. INCENDIE (aucun sujet)

14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun sujet)

15. RAPPORT (aucun sujet)

16. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE (aucune)

17. AFFAIRES NOUVELLES (aucune)

18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune intervention.

19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

14 septembre 2020

CA20 09 182

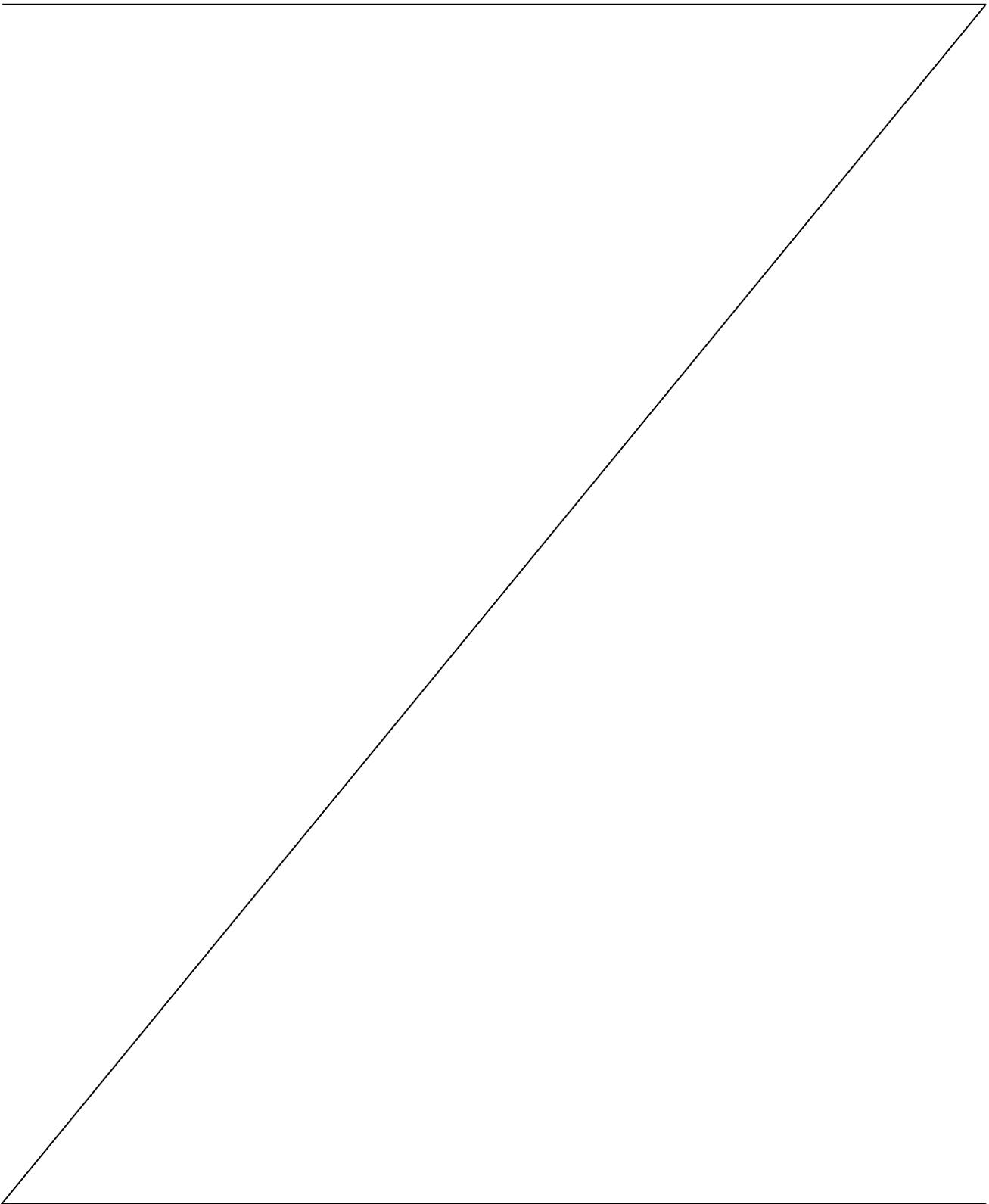
20. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 19 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Louise Boivin
Greffière adjointe



Initiales	
Maire	Grefe